



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 avril 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h06 et levée à 22h40.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD (à partir du point 10), M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD (jusqu'au point 9), M. Didier DUMONT, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/B.LAPOIRE ; M. OUDOT/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; C. LOMBARD/N. PERROT (jusqu'au point 9) ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; G. BRUCHON/M. COLLETTE

Contrôle (débit et pression) et entretien courant des poteaux et bouches incendie publics - Adhésion à un groupement d'achat coordonné par le SIEHL

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie du Doubs (2017) préconise un contrôle du débit et des pressions des poteaux incendies au moins une fois tous les trois ans.

La prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics a fait l'objet de groupements de commande pour les années 2016-2017 renouvelé en 2018-2019, puis en 2021, coordonnés par le SIEHL.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 000 poteaux incendies), il est proposé aux communes adhérentes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, d'adhérer à un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'Article L2113-7 du code de la Commande Publique dont le SIEHL serait le coordonnateur,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
13/04/2023